Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2020 Affichage : 21/12/2020

N° D'ORDRE : 2020-196

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 23

Présents: 23 <u>SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020</u>

Pouvoirs: 06
Excusé: 00
Absents: 00
Qui ont pris part
à la délibération: 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

40-AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET POLE EMPLOI PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Monsieur le Maire précise à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que par l'intermédiaire du lieu ressource de proximité, situé sur le territoire de la Commune de Saint-Mandrier-sur-Mer, la convention permettra à toute personne en recherche d'emploi et résidant dans la commune d'avoir accès, par le biais d'un conseil personnalisé par internet, aux offres de Pôle Emploi et à une partie des services dont elle peut bénéficier auprès de son site internet à l'ensemble des services disponibles sur « pole-emploi.fr ».

Aussi, elle permettra à toute entreprise implantée sur la Commune d'être mise en relation avec les équipes professionnelles du Pôle emploi de la Seyne-sur-Mer dans le cadre des recrutements.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la Convention de partenariat entre la Commune et Pôle emploi Provence Alpes Côtes d'Azur.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat entre la Commune et Pôle emploi Provence Alpes Côtes d'Azur.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT